

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

**SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE
DU RICHELIEU, TENUE LE 10 MARS 2015, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348
CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.**

Étaient présents :

Monsieur Jean-Yves Labadie, premier vice-président et conseiller de Belœil
Monsieur Normand Dieumegarde, deuxième vice-président et conseiller de Saint-Basile-
le-Grand
Madame Sophie Bourassa, conseillère d'Otterburn Park
Monsieur Yves Corriveau, maire, substitut de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Martin Dulac, conseiller, troisième substitut de McMasterville
Monsieur Patrick Girouard, conseiller de Sainte-Madeleine
Monsieur Réal Picotte, conseiller, substitut de Saint-Mathias-sur-Richelieu

Étaient absents :

Madame Danielle C. Meunier, présidente et conseillère de McMasterville
Madame Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Madame Magalie Joncas, conseillère de Mont-Saint-Hilaire
Madame Marilyn Nadeau, mairesse de Saint-Jean-Baptiste

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.
Monsieur Daniel Jutras, directeur technique de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2015
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Dépôt des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014
7. Affectation des surplus de l'année financière 2014
8. Entente intermunicipale : Révision des pourcentages d'utilisation des conduites
9. Consommation d'eau pour les mois de février 2015
10. Divers
11. Interventions de l'assistance
12. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le premier vice-président, ayant constaté à 20 heures 23 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

15-03-014

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Corriveau

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant les points suivants :

- 10.1 Travaux d'augmentation de réserve d'eau potable et de mise aux normes de l'usine de filtration - demande de report de la date limite (FCCQ, numéro 800283)
- 10.2 Projet d'augmentation des réserves d'eau potable et de mise aux normes de l'usine de filtration du lot 1 - directives de changement numéro 1 et 2

ADOPTÉE

15-03-015

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2015

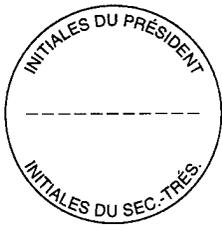
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Picotte
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2015 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

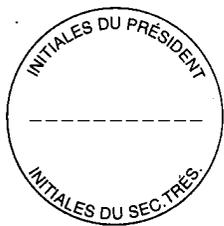
- 15-026 05-02-15 Lettre de MADAME LINDA DAOUST, présidente-directrice générale, LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant un chèque de 8 027 \$ pour la ristourne ainsi que le détail du calcul.
- 15-027 05-02-15 Lettre de MONSIEUR YVES BARIL, vice-président, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ), nous autorisant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur la portion de terre faisant partie d'une entente d'occupation avec Les Aménagements Bergeron inc. afin que nous puissions effectuer des travaux de déblai et de remblai nécessaires à la construction d'une réserve d'eau potable sur le lot adjacent à celui de la Régie tout en respectant certaines conditions.
- 15-028 11-02-15 Réception d'une copie conforme d'une lettre de MONSIEUR CLAUDE LALONGÉ, agronome, GROUPE CONSEIL UDA INC., transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), confirmant qu'il a été mandaté par la Régie pour effectuer la surveillance agronomique des travaux autorisés par la CPTAQ.
- 15-029 12-02-15 Lettre de MADAME SABRINA KANEMY, agente de crédit, BÉTON PROVINCIAL LTÉE, dénonçant un contrat de sous-traitance avec Aluforme ltée (sous-traitant de Coffrage Alliance ltée) dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).
- 15-030 13-02-15 Lettre de MONSIEUR DANIEL FOREST, vice-président, LES CONTRÔLES PROVAN ASSOCIÉS INC., dénonçant un contrat de sous-traitance avec Plomberie Brébeuf inc. dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

- 15-031 13-02-15 Lettre de MADAME LOUISE GUILBEAULT, LES PRODUITS DE BÉTON CASAUBON INC., dénonçant un contrat de sous-traitance avec Allia Infrastructures ltée dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).
- 15-032 13-02-15 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESNOYERS, directeur général, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la demande du conseil municipal voulant qu'un document explicatif sur les travaux d'augmentation des réserves d'eau potable et de mise aux normes de l'usine de filtration soit acheminé aux résidents des propriétés situées entre le 1085 chemin des Patriotes et l'extrémité de la ville d'Otterburn Park.
- 15-033 19-02-15 Lettre de MADAME LYNN KRENCISZ, service de l'indemnisation, INTACT ASSURANCE, nous informant que notre responsabilité pourrait être engagée dans le règlement de la réclamation d'un voisin dont la nature du sinistre serait un mouvement du sol.
- 15-034 25-02-15 Lettre de MADAME SUZANNE HEPPELL MORIN, avocate à la direction des affaires juridiques, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ), accusant réception de la lettre de l'agronome Claude Lalongé et nous autorisant à entreprendre les travaux autorisés sous certaines conditions dans la décision de monsieur Yves Baril.
- 15-035 26-02-15 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESNOYERS, directeur général, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2015-02-033 octroyant un mandat à Raymond Chabot Grant Thornton pour évaluer l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes mis en place par la Régie pour connaître la fiabilité des lectures de débitmètres magnétiques relativement à la consommation d'eau à Otterburn Park.
- 15-036 26-02-15 Lettre de MONSIEUR FRÉDÉRIC PICHETTE, directeur général, MPECO ÉLECTRIQUE, dénonçant un contrat de sous-traitance avec Coffrage Alliance ltée dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).
- 15-037 27-02-15 Lettre de MADAME GINETTE LACERTE, adjointe administrative, FINITION DE BÉTON CAMITEC INC., dénonçant un contrat de sous-traitance avec Aluforme (sous-traitant de Coffrage Alliance ltée) dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).
- 15-038 27-02-15 Lettre de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BELLEMARE, directeur général, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (Direction générale des infrastructures), nous informant que si c'est nécessaire nous pouvons faire une demande de prolongation du délai au-delà de la date du 31 décembre 2015 pour le projet d'augmentation des réserves d'eau potable et de mise aux normes de l'usine de filtration. La demande de report de délai doit être soumise d'ici le 11 mars 2015.
- 15-039 02-03-15 Lettre de MADAME MARTINE AUBIN, coordonnatrice aux ventes, ACIER AGF INC., dénonçant un contrat de sous-traitance avec Coffrage Alliance ltée dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).
- 15-040 02-03-15 Mise en demeure de MADAME GINETTE LANGLOIS et de MONSIEUR LUIS ROLDAN, sis au 1344 chemin des Patriotes à Otterburn Park, concernant des dommages qui seraient en lien avec les travaux de construction ayant débuté en janvier 2015.
- 15-041 02-03-15 Lettre de MADAME GINETTE LACERTE, FINITION DE BÉTON CAMITEC INC., dénonçant un contrat de sous-traitance avec Aluforme ltée (sous-traitant de Coffrage Alliance ltée) dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

15-03-016

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Picotte

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 15-03, du chèque numéro 17674 au chèque numéro 17722, du paiement EDI12892 au paiement numéro EDI12971 pour un montant total de 1 283 667,12 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

15-03-017

POINT 6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014

ATTENDU QUE monsieur Benoit Dubord, vérificateur, a déposé les états financiers de la Régie pour l'année 2014;

ATTENDU QUE les états financiers ne comportent aucune restriction et, de l'avis du vérificateur, reflètent fidèlement la situation financière de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu au 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Corriveau
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt des états financiers de l'année 2014 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, tels que soumis par monsieur Benoit Dubord, vérificateur.

ADOPTÉE

15-03-018

POINT 7. AFFECTATION DES SURPLUS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2014 de la Régie, tels que déposés par monsieur Benoit Dubord, vérificateur, indiquent un excédent des revenus sur les dépenses de 333 843 \$;

ATTENDU QU'en vertu des articles 614 du Code municipal et 468.45 de la Loi des cités et villes, une régie peut disposer de son surplus de l'année financière, soit en le portant au budget de l'année suivante, en l'accumulant au surplus libre ou en le versant aux municipalités membres de la régie;

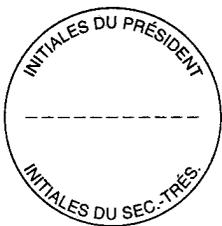
ATTENDU QU'un montant de 97 800 \$ du surplus a été affecté au budget d'exploitation de l'année financière 2015 tel que mentionné à la résolution 14-09-058

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Sophie Bourassa

ET RÉSOLU QUE l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année financière 2014, après affectation, de 236 043 \$, soit et est versé aux municipalités membres conformément à la répartition établie par le vérificateur, monsieur Benoit Dubord comme annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

15-03-019

POINT 8. ENTENTE INTERMUNICIPALE – RÉVISION DES POURCENTAGES D'UTILISATION DES CONDUITES

ATTENDU QU'une entente intermunicipale est intervenue entre les municipalités membres de la Régie en juin 2003;

ATTENDU QUE ladite entente prévoit à l'article 13.3 que les capacités maximales d'utilisation, fixée à l'annexe 4, doivent être révisées tous les trois (3) ans afin de refléter le fonctionnement réel du réseau;

ATTENDU QUE les pourcentages d'utilisation apparaissant à l'addenda numéro 3 de l'entente étaient basés sur les consommations réelles mesurées des années 2009, 2010 et 2011;

ATTENDU QUE la révision doit s'effectuer sur la base des consommations réelles des années 2012, 2013 et 2014 et s'appliquer pour les trois (3) années subséquentes;

ATTENDU QUE le projet d'addenda numéro 5, reflétant l'annexe 4 révisée le 1^{er} février 2015, a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Corriveau

ET RÉSOLU D'adopter l'addenda numéro 5, révisant l'addenda numéro 3 de l'entente intermunicipale de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu datée de juin 2003, tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

POINT 9. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2015

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour le mois de février 2015 sont joints au présent point.

POINT 10. DIVERS

15-03-020

10.1 TRAVAUX D'AUGMENTATION DE RÉSERVE D'EAU POTABLE ET DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE FILTRATION – DEMANDE DE REPORT DE LA DATE LIMITE (FCCQ, NUMÉRO 800283)

ATTENDU QUE la Régie a reçu une lettre, datée du 25 février 2015, du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) l'informant de la possibilité d'un report de la date limite des travaux pour le dossier FCCQ 800283;

ATTENDU QUE la Régie est présentement en travaux et prévoit terminer l'essentiel des travaux avant la fin de l'année. Par contre, certains travaux d'aménagement extérieur ne pourront être réalisés avant le 31 décembre 2015 ainsi que des travaux reliés à l'ajout d'une nouvelle génératrice

EN CONSÉQUENCE

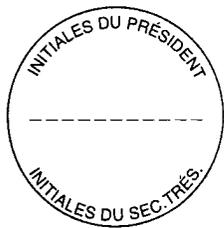
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Corriveau
APPUYÉ PAR Madame Sophie Bourassa

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Régie demande un report de la date limite des travaux au **30 juin 2016** tel que présenté sur le calendrier des travaux ci-joint pour en faire partie intégrante;

QUE la présidente ou le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

15-03-021

10.2 PROJET D'AUGMENTATION DES RÉSERVES D'EAU POTABLE ET DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE FILTRATION DU LOT 1 - DIRECTIVES DE CHANGEMENT NUMÉRO 1 ET 2

ATTENDU le rapport de Robert Ducharme (Les Services EXP inc.) et le rapport de Jacques Drouin concernant les directives de changement numéro 1 et numéro 2 (à venir) ont été soumis aux membres du conseil qui s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Picotte

ET RÉSOLU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu autorise la directive de changement numéro 1 au montant de 19 803,30 \$ plus les taxes ainsi que la directive de changement numéro 2 à venir au montant maximal de 40 000 \$ plus les taxes;

QUE la présidente ou le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tout acte ou document relatif aux directives de changement 1 et 2.

ADOPTÉE

POINT 11. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

15-03-022

POINT 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Madame Sophie Bourassa

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 39 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Jean-Yves Labadie
premier vice-président